

**Tarification des services Ligne Bleue et partenaires, Extrait du Livre blanc, éd. décembre 2022.**  
Pour une compréhension complète, veuillez vous reporter au Livre blanc de Ligne Bleue, téléchargeable sur son site internet [www.lignebleue.biz](http://www.lignebleue.biz).

## **B. Produits d'assurances** (Situation en vigueur depuis le 1 décembre 2022)

### Section I : Contrats d'épargne et de placements

#### **1. AFER Europe** (ce contrat n'est plus commercialisé)

Les frais sur versement en branche 21 (Fonds garanti) varient entre 0 et 2 %. Ils sont habituellement de 1 % et sont repris sur les décomptes sous le libellé : *Frais sur versement*.

En branche 23, l'assureur décompte la moitié des frais de la branche 21. Exemple : si vos frais sont de 1 % en branche 21, ils sont automatiquement réduits à 0,5 % sur vos versements en branche 23. Attention : depuis juillet 2017, ces frais ont été gelés et ne sont plus négociables.

Les frais sur versement sont répartis comme suit :

- ▶ Frais compagnie : 1/3
- ▶ Rémunération de Ligne Bleue srl : 2/3

#### **2. NN** (ex-Delta Lloyd Life)

Nous ne commercialisons temporairement plus les contrats de cette compagnie, mais nous assurons le suivi des contrats existants.

#### **3. Patronale Life**

Libellés sur contrat :

- ▶ Forfait : *Frais forfaitaires d'entrée* (unique)
- ▶ Rémunération de Ligne Bleue sprl : *Frais d'entrée* (FEU) (unique)

Safe 21 et Secure 21

- ▶ Frais compagnie :

- Sur versement : 0 %

Forfait pris sur chaque versement : 50 €

*Attention : le forfait compagnie n'est pas innocent. Sans tenir compte de la dilution dans le temps, il représente par exemple 2 % sur un versement de 2.500 €, 1 % sur un versement de 5.000 €, 0,5 % sur un versement de 10.000 € et 0,2 % sur un versement de 25.000 €.*

- ▶ Rémunération de Ligne Bleue srl :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 1,5 %
- Versement entre 50.000 € et plus : 1 %

#### 4. Athora (ex-Generali)

Libellés sur contrat :

- ▶ Forfait revenant à la compagnie : *Frais uniques d'ouverture*
- ▶ Frais compagnie : *Frais et charges de la compagnie*
- ▶ Rémunération de Ligne Bleue srl : *Frais proportionnels au versement*

##### A. Fortune by Athora (branche 23)

▶ Frais compagnie :

- Versement entre 10 et 24.999 € : 0,90 %
- Versement entre 25 et 49.999 € : 0,45 %
- Versement de 50.000 € et plus : 0 %

Forfait pris à l'ouverture du contrat : 0 €

À noter que les versements complémentaires qui permettent d'arriver dans une tranche supérieure profitent du taux de cette tranche d'arrivée. Le calcul se fait sur base du montant de la réserve du contrat à laquelle on ajoute le nouveau versement.

▶ Rémunération de Ligne Bleue srl :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 1,5 %
- Versement entre 50 et 99.999 € : 1 %
- Versement entre 100 à 149.999 € : 0,80 %
- Versement entre 150.000 € et plus : 0,60 %

##### B. Serenity II Basic by Athora (branche 21)

▶ Frais compagnie :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 0,45 %
- Versement de 50.000 € et plus : 0 %

Forfait pris à l'ouverture du contrat : 0 €

▶ Rémunération de Ligne Bleue srl :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 1,5 %
- Versement entre 50.000 € et plus : 1 %

##### C. Profilife (branche 23) et Self Life Dynamico (branche 21)

▶ Frais compagnie :

- Sur versement : 1 %

Forfait pris à l'ouverture du contrat : 10 €

▶ Rémunération de Ligne Bleue srl : 1,5 %

## 5. Baloise international

Libellés sur contrat :

- Frais de gestion : *Frais de gestion administrative du contrat*
- Rémunération de Ligne Bleue srl : Aucune indication

Profolio / Crystalfolio

- Frais compagnie :

1. Forfait :

- si le premier versement est compris entre 30.000 (minimum requis) et 49.999 € : 150 €
- si le premier versement est de minimum 50.000 € : 0 €

2. Sur versement : 0 %

3. Frais de gestion annuel : voir tableau ci-dessous

4. Forfait administratif annuel : Les frais administratifs forfaitaires seront prélevés au début de chaque année civile et calculés sur la base de la valeur du contrat au 31 décembre de l'année précédente.

- De 30 000 à 124 999,99 € : 150 €
- De 125 000 à 999 999,99 € : 300 €
- De 1 000 000 à 2 499 999,99 € : 400 €
- Égale ou supérieure à 2.500.000 € : 500 €

- Rémunération de Ligne Bleue srl :

1. Sur versement : 0,5 %

2. Frais de gestion annuel : voir tableau ci-dessous

<b>Frais dégressifs Baloise – Cumul des versements</b>				
De	À	Baloise	Ligne Bleue	Total
30 000	49 999	0,60	0,50	1,10
50 000	124 999	0,50	0,50	1,00
125 000	499 999	0,40	0,50	0,90
500 000	999 999	0,35	0,40	0,75
1 000 000	1 999 999	0,30	0,30	0,60
2 000 000	et plus	0,25	0,25	0,50

*Compte tenu de la charge des frais notamment sur les versements inférieurs à 30 000 €, nous avons conçu un calculateur d'impact sur un rendement à 5 ans. N'hésitez pas à nous demander d'effectuer un calcul estimatif gratuit.*

## Section II : Contrats d'assurance solde restant dû

Nous assurons la diffusion des contrats AFI-ESCA et Cardif.

La commission perçue par notre bureau est intégrée directement dans le montant de la prime. Les compagnies nous rétrocèdent 10 % à 15 % de la prime nette (avant impôts), suivant le mode de souscription (papier = 15 %) ou purement informatique (10 %).

AFI-ESCA ajoute au paiement de la première prime un forfait unique dont le montant dépend du type de souscription :

1. En cas de souscription ne pouvant pas être validée complètement en ligne : Forfait de 151,65 € TTC dont 120 € reviennent à Ligne Bleue.

2. En cas de souscription pouvant être validée complètement en ligne : Forfait de 101,10 € TTC dont 100 € reviennent à Ligne Bleue.

CARDIF ajoute pour sa part sur chaque paiement de prime un forfait de 20,22 € (TTC) sur lequel nous ne percevons rien.

### **C. Apports d'affaires** (Situation en vigueur depuis le 1 janvier 2018)

1. Wilink : Nous n'apportons actuellement que des clients particuliers souscrivant des contrats IARD (non-vie). Nous recevons pour cela un forfait unique de 25 € par contrat, payés par Wilink, sans conséquence sur la tarification de l'assurance proposée au client.